

Compte rendu du CHSCT D de la Haute-Loire du 4 avril 2022



La délégation de la FNEC FP FO 43 au CHSCT D

Guy THONNAT-
Lysiane GWOZDZ - Christian EYMARD -
Bruno GOLEO - Nazhia BOUACHMIR - Vincent
DELAUGE

Déclaration de la FNEC FP FO

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs

A quelques jours du scrutin présidentiel, le Président/candidat continue les annonces de mauvais coups à l'égard de l'école publique et de ses personnels.

Il a présenté son projet de privatisation et de destruction de l'enseignement public, voulant remplacer les fonctionnaires par des contractuels, et renforçant l'autonomie locale des écoles et des établissements.

Il veut généraliser l'expérimentation marseillaise, il propose d'en finir avec les statuts, pour généraliser le salaire « au mérite »

Il assume voir casser le statut et privatiser l'école en la mettant au service de l'économie.

Dans le même temps, il veut augmenter le budget militaire pour le porter de 40 milliards à 50 milliards d'euros par an. Il fait le choix de l'enrôlement plutôt que de l'instruction, de l'encadrement militaire plutôt que de l'enseignement.

A l'heure où, l'actualité à travers le scandale McKinsey met en exergue la privatisation des missions de l'Etat, les personnels et leurs organisations font nécessairement le parallèle avec le mode de gestion choisi pour les personnels.

Ils dénoncent **un mouvement du personnel sous le signe de l'opacité, du fait du prince et des passe-droits.**

Ils exigent et l'ensemble de leurs organisations syndicales départementales avec eux, le rétablissement de règles claires et équitables d'un barème basé sur l'ancienneté et le retour à un contrôle des délégués du personnel sur les opérations de mouvement.

Puisque ce CHSCT est dédié aux conditions de travail des agents, la FNEC FP FO dénonce ici un mouvement fermé, bloqué, qui n'autorise qu'à peu de personnels d'être satisfait sur leurs choix du fait notamment des suppressions de postes et du recours aux contractuels.

Avant, pendant et après les élections il n'y aura pas de trêve pour les revendications.

La FNEC FP-FO revendique plus que jamais :

- **Le recrutement immédiat de personnels sous statut à hauteur des besoins !**

- **Aucune fermeture de classes ou de postes à la rentrée ! Création de tous les postes nécessaires !**

- **Augmentation de 22% de la valeur du point d'indice !**

- **Augmentation immédiate indiciaire de 183€ nets par mois pour les personnels de l'Éducation nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers !**

- **Le Retrait de toutes les mesures de management (Grenelle-PPCR, évaluations d'écoles, formations-formatages,) !**

- **Le Rétablissement du cadre national de l'École, à commencer par le Baccalauréat !**

Pour ce qui est de l'ordre du jour de cette réunion, il aura fallu une année pour qu'un simple rapport sur l'enquête la maladie professionnelle de notre collègue de l'école publique Jules Ferry soit présenté devant cette instance.

Nous attendons donc avec impatience comment vous mettrez en œuvre les préconisations qui y sont faites.

La FNEC FP FO exige le respect de la totalité du droit syndical qui vient d'être contesté dans ce département concernant la diffusion d'informations syndicales dans les services.

Elle dénonce toutes les pressions et tentatives d'intimidation à l'égard des représentants syndicaux.

Tenue de la réunion:

Une nouvelle fois l'IA a tenté de transformer la réunion en ONE WOMEN SHOW, monopolisant la parole avec des prises de parole inintéressantes et interminables, interrompant à tout bout de champ les délégués.

Le secrétaire du CHSCT a dû intervenir pour que cesse cette mascarade et que l'IA laisse s'exprimer les représentants toutes organisations confondues, d'ailleurs.

La démocratie n'est pas le fort de cette dame. On le savait, on le constate un peu plus à chaque réunion.

Ecole Jules Ferry de BRIOUDE

Le CHSCT adopte des préconisations mais l'IA ne fait aucune annonce!

Rappel : notre collègue directeur de l'école publique Jules Ferry est en Burn out professionnel reconnu. L'enquête réalisée par le CHSCT D ne laisse aucun doute sur les causes qui ont dégradé la santé de notre collègue directeur mais aussi des adjoints.

Il aura fallu un an pour que le rapport soit présenté au CHSCT D. L'IA pratiquant l'obstruction systématique.

Le CHSCT D a donc enfin pu adopter les préconisations ci-dessous. L'IA a tenté de donner le change en s'associant aux amendements qui ont été faits mais lorsqu'il a fallu passer aux travaux pratiques, le naturel est revenu au galop.

« L'école Jules Ferry n'est pas une ZEP, le taux d'encadrement est très favorable, les collègues doivent arrêter de se plaindre et mettre en place des moyens innovants ... »

Une véritable logorrhée écœurante pour aboutir au fait que ce sont les collègues qui seraient finalement responsables de la situation.

FORCE OUVRIERE n'accepte pas ça!

A l'évidence, l'Inspectrice d'Académie n'a ou ne veut pas prendre conscience de la situation. C'est l'administration qui est responsable de l'état de santé de notre collègue : fusion/suppression des écoles de Brioude, Surcharges de tâches, outils défaillants, manque de soutien de la hiérarchie, inclusion tous azimuts.... l'enquête l'établit clairement.

Rien ne pourra réparer le mal fait mais la FNEC FP FO s'attachera à ce que les préconisations du CHSCT D soient suivies d'effet à tous les niveaux. Ministère, IA et mairie.

Voici les principales préconisations du CHSCT

3. Les mesures de préventions proposées par la délégation d'enquête

3.1. Mesures de prévention primaire

CAUSE	AXES/OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	COMMENTAIRES
1. Surcharge de travail des directeurs d'école	Alléger / simplifier la charge de travail des directeurs d'école	1.1. Augmenter le régime de décharge des directeurs d'école	Ministère	
		1.2. Créer des postes statutaires d'aide administratif pour les directeurs qui le souhaitent	Ministère	
2. Inclusion scolaire	Permettre une scolarisation spécialisée et adaptée à chaque élève en fonction de ses besoins	2.1. Ouverture et réouverture des postes spécialisés et des places en structures spécialisées à hauteur des besoins	Ministère	
		2.2. Ouverture d'ULIS à hauteur des besoins	Ministère	
		2.3. Recrutement d'AESH à hauteur des besoins	Ministère	
		2.4. Abandon des PIAL et de la politique de mutualisation	Ministère	
		2.5. Affectation de l'AESH sur un établissement à l'année scolaire	Ministère	
3. Accompagnement par la hiérarchie	Mettre en œuvre la visite médicale systématique de tous les personnels des écoles (enseignants et AESH)	3.1. Recruter des médecins et des infirmiers de prévention à hauteur des besoins	Ministère	

4. Organisation du service	Renforcer les moyens humains	4.1. Créer des postes de titulaires remplaçants	Ministère
		4.2. Rouvrir des postes dans les RASED	
		4.3. Créer des postes d'infirmiers et de médecins scolaires	Ministère
		4.4. Créer des postes d'AESH à hauteur des besoins	Ministère
		4.5. Créer une brigade d'AESH remplaçants	Ministère
		4.6. Créer des postes d'enseignants statutaires pour diminuer les effectifs par classe	Ministère
		4.7. Créer des postes d'aide administratif statutaire	Ministère

3.2. Les mesures de prévention secondaire

CAUSE	AXES/OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	COMMENTAIRES
1. Restructuration des écoles	Eviter la concentration des difficultés	1.1. Retour à 2 écoles et 2 directions sur Jules Ferry	Mairie	
		1.2. Retour à 4 écoles et 4 directions sur Brioude	Mairie	

2. Surcharge de travail des directeurs d'école	Alléger / simplifier la charge de travail des directeurs d'école	2.1. Amélioration des outils . Simplification des tâches informatiques pour éviter les ressaisies d'informations . Travailler à une meilleure ergonomie du logiciel ONDE . Meilleure gestion de la dématérialisation (spams, publicités, suppression des doublons...) . Mise à disposition de matériels en bon état de fonctionnement et formation aux outils.	DSDEN/Ministère / Collectivité	
		2.2. Imposer l'utilisation de ONDE et la gestion 2es inscriptions à toutes les municipalités	DSDEN	
		2.3. Supprimer les enquêtes et documents inutiles au fonctionnement de l'école	Ministère/Rectorat/DSDEN	
		2.4. Réaffirmer que le PPMS doit être intégré au PCS sous la responsabilité du maire	Ministère	
		2.5. Suppression des responsabilités sur lesquelles ils n'ont pas la main pour leur exécution, ainsi que celles pour lesquelles ils manquent d'expertise. (autorisations de sorties scolaires, habilitation des intervenants...)	Ministère	
		2.6. Mettre en place un accompagnement des équipes enseignantes pour la rédaction des DUERP sous la responsabilité de l'IA-DASEN	DSDEN	
		2.7. Réunions sur le temps scolaire avec une intervention systématique de remplaçants pour les rencontres institutionnelles (équipes éducatives, ESS, mairie, parents...)	Ministère	

Qu'est ce que la prévention des risques professionnels?

Mesures de prévention primaires : ce sont les mesures que devraient prendre l'employeur pour supprimer en amont les risques professionnels. Par exemple, il n'est plus à démontrer que la multitude des tâches demandées aux directeurs est facteurs de risques. Ce qui les génère, ce sont les réformes mises en œuvre. Elles devraient donc être stoppées.

Mesures de préventions secondaires : Ce sont les mesures prises par l'employeur pour faire cesser le risque. Par exemple, l'affectation de personnels AESH supplémentaires permettrait de soulager enseignants et directeur.

La prévention tertiaire : ce sont des mesures curatives. L'organisation du travail a provoqué des dégâts. L'employeur doit tenter de les limiter. Accompagnement médical des personnels par exemple.

		2.8. Suppression de certaines tâches : AFFELNET, ADAGE, attribution des codes d'accès pour les évaluations nationales , etc.	Ministère	
		2.9. Amélioration/augmentation de l'offre de formation et liberté de choix de formation pour les directeurs	Ministère/DSDEN	
3. Inclusion scolaire	Permettre une scolarisation spécialisée et adaptée à chaque élève en fonction de ses besoins	3.1. Accélération du traitement des dossiers par la MDPH	MDPH	
		a. Intervention de la hiérarchie auprès des familles : - qui refuseraient de remplir un GEVASCO - qui refuseraient une notification de la MDPH - qui refuseraient une orientation	DSDEN/IEN	
		b. Affectation de l'AESH sur un établissement à l'année scolaire	Ministère/DSDEN	
4. Relation avec les familles/la municipalité	Accompagner les personnels dans les situations complexes (agressions / menaces / remises en cause dans l'exercice de leur fonction)	4.1. Mettre en œuvre et accélérer la prise en compte des demandes de protection/ Faire un retour sur les demandes (accord/refus, actions menées)	Rectorat/DSDEN	
		4.2. Représenter la procédure de protection fonctionnelle (aux agents et aux IEN)	DSDEN	
		4.3. Proposer systématiquement l'accompagnement par l'IEN lors des dépôts de plainte ou lors d'une audition en gendarmerie d'un personnel	IEN	

	Repositionner les rôles et les compétences de chaque acteur : le périscolaire et les abords de l'école relèvent de la mairie	4.4. Reconsidérer la sécurité aux abords de l'école : Revoir l'équipement du portail Aménager les abords de l'école pour sécuriser la sortie	Mairie	
		4.5. Rappeler que le périscolaire (cantine – garderie) relève de la mairie	DSDEN / mairie	
5. Accompagnement par la hiérarchie	Renforcer le soutien aux personnels	5.1. Répondre systématiquement et rapidement aux interpellations des personnels	Ministère / DSDEN	
		5.2. Respecter et faire respecter les prérogatives des directeurs, des conseils de maîtres (répartition) et des personnels (accueil des élèves de moins de 3 ans, liberté pédagogique)		
		5.3. Exiger une réponse rapide et systématique des IEN aux interpellations des personnels		
		5.4. Augmentation de l'offre de formation continue pour l'ensemble des personnels	DSDEN	
	Mettre en œuvre la visite médicale systématique de tous les personnels des écoles (enseignants et AESH)	5.5. Organiser la visite médicale systématique	DSDEN	

3.3. Mesures de prévention tertiaire

L'analyse de la gestion post arrêt maladie de M. Maillot interroge sur les procédures mises en œuvre dans ce type de situation :

- La demande immédiate aux enseignants de faire l'intérim de direction a été mal vécue
- Les interventions de la hiérarchie ont été jugées problématiques et la communication a été jugée insatisfaisante
- L'octroi de la décharge complète de direction a été appréciée mais jugée tardive
- Une réflexion doit être menée pour renforcer le soutien aux personnels :
 - Libérer et donner du temps aux personnels pour décider de la nouvelle organisation de l'école ;
 - Renforcer immédiatement les moyens humains dans l'établissement (décharge de direction supplémentaire, affectation de TR si besoin, ...) ;
 - Proposer à l'ensemble des personnels (enseignants et AESH) une visite médicale de prévention ;
 - Sensibiliser les IEN à la gestion de ces situations.

Mesures d'actualité proposées par la FNEC FP FO et adoptées

- Réouverture de la classe fermée pour la rentrée 2022
- Réaffectation des 5 AESH sur l'école

Refus de l'IA de s'y associer

Etudes des situations d'établissements

Nous présentons ici les dossiers déposés par les collègues avec le syndicat. Nous constatons que nos interventions finissent pas être entendues par la hiérarchie intermédiaire. A l'inverse de l'Inspectrice d'Académie pétrie de ces certitudes et surtout fermée à toute discussion, les IEN prennent en charge nombre de dossiers et FORCE OUVRIERE s'en félicite.

Collège d'Allègre: enfin entendu!

Depuis 3 années, le syndicat intervenait pour exiger une ouverture de classe, afin que les élèves, entassés parfois à 31 par classe avec des élèves à besoins particuliers pas toujours accompagnés, puissent bénéficier d'un enseignement digne.

FO a été enfin entendue et une ouverture de classe a été décidée en 3ème à la rentrée prochaine, ce qui permettra de régler la situation.

L'IA annonce également la création d'un 0,5 CPE sur le collège Henri Pourrat.

Collège de Retournac

Le principe d'une visite de l'établissement a été retenue suite à plusieurs signalements faits par des AED.



L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Ecole publique de Ste Sigolène:

Les collègues avaient saisi le CHSCT pour le problème d'un enfant. Le problème est réglé, l'enfant a quitté l'école.

Ecole Publique La Borie d'Arles BRIOUDE : Problème d'un enfant très perturbateur. Un aménagement de scolarité a été fait (1H20 /jour) un traitement médical est en cours. FO relate quand même que lorsqu'il est présent l'enfant mobilise un adulte en permanence. FO demande à ce que l'IEN AESH intervienne auprès de la famille afin de faciliter une orientation.

Ecole Publique de Mégecoste Ste FLORINE:

Problème d'enfant ingérable. L'IEN annonce une équipe éducative avec le psycho scolaire mais aussi le neuropsychologue. L'IEN ASH est saisi pour encourager la famille à accepter les préconisations de l'équipe.

Ecole Publique de Roche en Reigner: enfant à comportement perturbateur. L'équipe Mobile interviendra le lendemain du CHSCT, une équipe éducative aura lieu le 7 avril.

Ecole Publique St Georges d'Aurac : Malgré le refus incompréhensible de la part du recteur d'accorder la protection fonctionnelle à la collègue, l'IEN a fait les démarches envers un père d'élève qui s'est montré plus qu'irrespectueux avec une collègue.

Ecole Maternelle de St Germain Laprade : Une collègue a été diffamée dans les commentaires de Zoom43. L'IEN a porté son soutien à la collègue. Une démarche a été faite à l'encontre du média. Le commentaire a été retiré. Il n'y a pas de possibilité de poursuite de la mère qui a quitté le département.

Ecole Jules Ferry de BRIOUDE : Un enfant malade a vomi de manière très importante dans les locaux. La responsable de la mairie a refusé de faire assurer le nettoyage aux agents communaux. Elle s'est même montrée incorrecte avec les collègues. L'IEN dit avoir pris contact avec la mairie et rappelé que l'entretien des locaux est de sa responsabilité exclusive.

Fiches liées à la situation sanitaire :

De nombreux directeurs de l'est du département avaient renseigné des fiches SST sur leur difficulté à appliquer les protocoles de BLANQUER.

La réponse de l'IA a été générique. Nous comprenons la difficulté des collègues mais leurs problèmes sont derrière eux. Fermez le ban.

Une directrice a cependant été orientée vers l'assistante sociale et le réseau PAS.

Conditions de travail du directeur:

Rappelons que pour « renforcer » l'école publique dans le secteur de Paulhaguet, l'IA regroupe l'école maternelle et élémentaire. Cela lui permet de ne pas ouvrir la 3^{ème} classe à l'école élémentaire, une école à 4 classes ayant des seuils bien supérieur à une école à 2 classes.

Ces 2 écoles sont actuellement séparées de 500 m. Une nouvelle localisation de l'école primaire créé est prévue dans les locaux du collège. Mais pas avant 2023. A le rentrée 2022, la nouvelle directrice devra assurer la direction des 2 sites.

C'est à ce point impossible que l'IA propose 12 jours de décharges à un adjoint qui accepterait de faire les tâches de « directeur adjoint » pour reprendre ses mots. Mais attention, sans la moindre indemnité. Et s'il refuse, d'après l'IA il porterait la responsabilité de laisser à la directrice la totalité de ses tâches.

Quelle perversité.

PPMS : du nouveau

La Loi RILHAC dont FO demande l'abrogation comporte un article 6 qui concerne les PPMS:

« Art. L. 411-4.-Chaque école dispose d'un plan pour parer aux risques majeurs liés à la sûreté des élèves et des personnels. Ce plan est établi et validé conjointement par l'autorité académique, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du bâtiment et les personnels compétents en matière de sûreté. Le directeur donne son avis et peut faire des suggestions de modifications au regard des spécificités de son école. Pour cela, il peut consulter les personnels compétents en matière de sécurité. Il assure la diffusion de ce plan auprès de la communauté éducative et le met en œuvre. Il organise les exercices nécessaires au contrôle de son efficacité. »

Cet article qui n'a rien à voir avec le statut de directeur reprend une vieille revendication de FO depuis la mise en œuvre des PPMS. Il retire la responsabilité du PPMS au directeur.

Interrogée sur le sujet, l'IA qui par ailleurs s'empresse de considérer les directeurs comme des cadres intermédiaires a dit attendre le décret d'application.

Création du dispositif EMILE toujours à PAULHAGUET :

Au lieu de basculer le poste de directeur fermé sur un poste d'adjoint classique, l'IA créé un poste EMILE (à profil). C'est un poste d'enseignant qui dispensera son enseignement en anglais.

Après près d'une demi heure d'un nouveau one women show où l'IA nous a servi, le parcours de l'élève de la maternelle à l'Université, le parcours d'excellence, le désenclavement du territoire, bref la catéchèse gouvernementale, FO a expliqué que : les enseignants n'ont pas été consultés pas même informés, quand l'IEN de la circonscription menait pas moins de 10 réunions avec les élus de Paulhaguet. Les parents ne sont toujours pas au courant.

FO a présenté un tableau faisant apparaître que si le projet était mis en place, les classes se retrouveraient entre 2 et 5 enseignants par semaine. (Rappelons pour mémoire que l'administration refuse les temps partiels des collègues quand ils se traduisent par 3 maîtres sur une classe). A Paulhaguet pas de problème.

Chacun l'aura compris, les élèves sont bien loin de cette nouvelle lubie.

Conditions de travail inacceptables pour les collègues, retrait d'un nouveau poste d'adjoint du mouvement, ... passage en force, FO alerte une nouvelle fois sur le saccage de l'école publique que mène l'Inspectrice d'Académie.



ALLEZ, IL NE FAUT PAS SE PLAINDRE : C'EST INTERDIT PAR L'ARTICLE L. 111-3-1 DE LA "LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE".

"LES PERSONNELS CONTRIBUENT À L'ÉTABLISSEMENT DU LIEN DE CONFIANCE QUI DOIT UNIR LES ENFANTS ET LEUR FAMILLE AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION".

PV des CHSCT D

Une fois n'est pas coutume, l'ensemble des délégués du personnel s'est prononcé CONTRE un PV de CHSCT. En effet, l'IA a dressé un PV d'une réunion en visio à laquelle les délégués du personnel n'ont pas pu se connecter. Aucun lien ne leur ayant été transmis.

Ca n'empêche pas l'IA de faire un PV et de refuser de le mettre aux voix. **Une déclaration des élus du personnel a donc rétabli la vérité et dénoncé cette pratique frauduleuse.**